



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2003-MC-1364

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 547277

DOSSIER N^o : 1031

Objet : Explorations Géomaque Ltée
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 30 mai 2003;

vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la directrice des marchés des capitaux :

dispense Explorations Géomaque Ltée de l'obligation d'établir un prospectus pour les placements à l'extérieur du Québec suivants :

- 181 819 000 reçus de souscription au prix de 0,055 \$ le reçu, chaque reçu permettant de souscrire à une (1) action ordinaire et un demi (1/2) bon de souscription, chaque bon entier permettant de souscrire à une (1) action ordinaire au prix de 0,09 \$; et
- 18 181 900 options auprès de placeurs pour compte, chaque option permettant de souscrire à une (1) unité au prix de 0,065 \$ l'unité, chaque unité étant composée d'une (1) action ordinaire et d'un demi (1/2) bon de souscription, chaque bon entier permettant de souscrire à une (1) action ordinaire au prix de 0,09 \$ l'action.

DOSSIER N° 1031

Le tout conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Fait à Montréal, le 4 juin 2003.

La directrice des marchés des capitaux,

(s) Josée Deslauriers
Josée Deslauriers

KB/jg